

Rapport annuel

2021-2022



CFPP

**Centre de formation
professionnelle
des Patriotes**

**Centre
de services scolaire
des Patriotes**

Québec



PREMIÈRE PARTIE : L'ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le contexte

L'établissement d'enseignement

Le Centre de formation professionnelle des Patriotes (CFPP) est établi dans le secteur industriel de la ville de Sainte-Julie depuis décembre 2001. Le CFPP offre 17 programmes qui permettent l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles menant à l'exercice de métiers spécialisés ainsi que 3 programmes qui visent l'attestation d'études professionnelles. Il est le seul centre en Montérégie à détenir une offre régionale pour les programmes du secteur du Bois et des matériaux connexes.

La région dont le centre fait partie bénéficie d'un positionnement géographique intéressant; entre la grande région de Montréal et aussi près de la frontière américaine. Depuis quelques années, la Montérégie demeure aussi la région où il y a une forte croissance de la population. Il se situe donc dans une région favorisée où la population représente environ 18 % de l'ensemble du Québec, soit la deuxième région après la région montréalaise.

La clientèle | Quelques caractéristiques

Nous accueillons une clientèle jeune et adulte (1014 élèves en 20-21) dans différents programmes de formation. Le centre joue donc un rôle important et essentiel dans le développement économique de la Montérégie et plus particulièrement avec ses partenaires des MRC de Marguerite-d'Youville et de La Vallée-du-Richelieu ainsi que des villes de Boucherville et de Saint-Bruno qui font partie de l'agglomération de Longueuil.

Comme le centre se situe dans une région où le taux d'emploi des élèves ayant obtenu leur diplôme d'études professionnelles est supérieur à 80 %, la mobilisation des différents partenaires est donc essentielle et doit demeurer une priorité. De plus, différentes stratégies doivent être déployées pour s'assurer de rendre accessible la formation professionnelle aux individus, dont des actions concertées entre les centres et les entreprises, une collaboration régionale entre les différents centres de formation, pour diversifier les offres de formation partout sur le territoire ainsi qu'un partenariat avec Emploi Québec en vue de soutenir l'intégration des individus dans les différents programmes menant à l'emploi.

L'ÉVALUATION ET L'ATTEINTE DE CHACUN DES OBJECTIFS

<p>NOTRE MISSION :</p>	<p>Le centre de formation professionnelle est un établissement d'enseignement qui dispense des services éducatifs prévus par le régime pédagogique applicable à la formation professionnelle établi par le gouvernement en vertu de l'article 448 de la LIP. Il est aussi destiné à collaborer au développement social et culturel de la communauté via différents partenariats avec les acteurs concernés (LIP, article 97). Le centre a pour mission aussi d'instruire, socialiser et qualifier des élèves dans le but qu'ils puissent exercer un métier spécialisé pour répondre aux besoins du marché du travail. Le centre doit aussi créer des conditions favorables permettant à l'élève de développer les différents savoirs qui lui sont nécessaires pour exercer ce métier. Par conséquent, dans un contexte d'apprentissage, nous nous calquons le plus possible aux réalités du marché du travail afin que nos élèves puissent vivre une transition qui facilitera leur intégration à la vie professionnelle.</p>
<p>NOTRE VISION :</p>	<p>L'élève demeure la priorité de tous. L'accent est mis sur sa réussite et le choix des actions pédagogiques pour y arriver s'appuie sur les recherches probantes en éducation. Nous nous engageons à offrir des formations de qualité avec un encadrement structuré qui permet à l'élève un accompagnement qui répond à ses besoins. Nous sommes soucieux de créer un milieu de vie sain et un climat de travail de qualité pour tous. Le climat est agréable, dans le plaisir, la confiance et l'attention à la personne. Les relations de qualité entre les personnes sont valorisées. Elles sont empreintes de coopération et de réelle collaboration. Ces relations inspirent et modèlent les comportements attendus chez nos élèves qui sont la relève de la société. Tous mettent l'épaule à la roue pour créer ce type de relation puisque c'est au cœur de notre mission. La compétition est remplacée par la coopération, la collaboration et le sentiment d'avoir sa place.</p>
<p>NOS VALEURS :</p>	<p>NOUS SOMMES UN CENTRE EN OR!</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement : Chaque membre du personnel s'engage à mettre à contribution ses connaissances, ses compétences et ses forces au service de la réussite de l'élève comme il est la priorité de tous. • Ouverture : En formation professionnelle, comme nous croyons que chaque élève peut progresser, nous faisons preuve d'ouverture dans la recherche de solutions pour soutenir sa réussite. Nous sommes ouverts à repousser nos limites en nous appuyant sur des actions pédagogiques probantes. • Respect : La considération à l'égard de l'autre demeure un élément fondamental dans nos relations au centre. Nous valorisons des relations de qualité entre les personnes. Ces relations inspirent et modèlent les comportements attendus chez nos élèves qui sont la relève de la société.

RÉUSSITE DES ÉLÈVES

ORIENTATION A					Soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves en tenant compte de leurs besoins.														
OBJECTIF A.1					Augmenter le taux de diplomation et de qualification de l'ensemble des élèves.														
INDICATEUR					Taux de diplomation et de qualification														
SITUATION INITIALE ET SITUATION ACTUELLE					ÉVALUATION	TENDANCE	MODIFICATION AU PLAN D'ACTION POUR LA PROCHAINE ANNÉE												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Situation initiale (année de référence : 17-18)</th> <th>Année 2019-2020</th> <th>Année 2020-2021</th> <th>Année 2021-2022</th> <th>Cibles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>67.6 %</td> <td>62 %</td> <td>68 %</td> <td>60 %</td> <td>71.6 % D'ici 2022</td> </tr> </tbody> </table>					Situation initiale (année de référence : 17-18)	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Cibles	67.6 %	62 %	68 %	60 %	71.6 % D'ici 2022	●	L'analyse statistique inclut les cohortes qui ont réalisé leur parcours académique durant la pandémie. Il est donc périlleux de déterminer une tendance précise mais la situation est tout de même très préoccupante.	S.O.		
Situation initiale (année de référence : 17-18)	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Cibles															
67.6 %	62 %	68 %	60 %	71.6 % D'ici 2022															

OBJECTIF A. 2					Augmenter le taux de diplomation et de qualification des moins de 20 ans.			
INDICATEUR					Taux de diplomation et de qualification			
SITUATION INITIALE ET SITUATION ACTUELLE					ÉVALUATION	TENDANCE	MODIFICATION AU PLAN D'ACTION POUR LA PROCHAINE ANNÉE	
Situation initiale (année de référence : 17-18)	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Cibles 2022	●	L'analyse statistique inclut les cohortes qui ont réalisé leur parcours académique durant la pandémie. Il est donc périlleux de déterminer une tendance précise mais la situation est tout de même très préoccupante.	S.O.	
56 %	49,32	59,14	58 %	65 %				

MISE EN PLACE DES MEILLEURES PRATIQUES

ORIENTATION B					Assurer le développement des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques.			
OBJECTIF B.1					Soutenir le personnel dans leur formation continue qui s'appuie sur les meilleures pratiques en éducation.			
INDICATEUR					Pourcentage des journées pédagogiques dédiées uniquement au développement pédagogique des stratégies universelles (Apprendre, Consolider, Transférer)			
SITUATION INITIALE ET SITUATION ACTUELLE					ÉVALUATION	TENDANCE	MODIFICATION AU PLAN D'ACTION POUR LA PROCHAINE ANNÉE	
Situation initiale (année de référence : 18-19)	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Cibles	●	Toutes les formations planifiées ont été réalisées.	S.O.	
Offre de formation sur les stratégies universelles gagnantes	35 %	35 %	35 %	35 % des journées pédagogiques de l'année.				

OBJECTIF B.2					Développer un réseau de soutien continu entre les intervenants du centre où chacun contribue à la réussite de tous les élèves.			
INDICATEUR					Nombre de communautés d'apprentissage (CAP).			
SITUATION INITIALE ET SITUATION ACTUELLE					ÉVALUATION	TENDANCE	MODIFICATION AU PLAN D'ACTION POUR LA PROCHAINE ANNÉE	
Situation initiale (année de référence : 18-19)	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Cibles	●	↑	S.O.	
I CAP	I CAP	2 CAP	4 CAP	4 CAP en 2022.				

BAISSE DE CLIENTÈLE

ORIENTATION C					Favoriser l'accès et le maintien des élèves en formation professionnelle.			
OBJECTIF C.1					Élaborer des modèles de formation novateurs.			
INDICATEUR					Nombre de modèles de formation.			
SITUATION INITIALE ET SITUATION ACTUELLE					ÉVALUATION	TENDANCE	MODIFICATION AU PLAN D'ACTION POUR LA PROCHAINE ANNÉE	
Situation initiale (année de référence : 18-19)	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Cibles	●	↑	S.O.	
4 modèles novateurs	1 nouveau modèle novateur	1 nouveau modèle novateur Concomitance « volet exploration FP »	1 nouveau projet novateur « double diplomation DES-DEP en SOU	Ajout de deux modèles de formation d'ici 2022.				

OBJECTIF C.2					Augmenter le nombre de nouveaux élèves inscrits.			
INDICATEUR					Nombre de nouveaux élèves inscrits par année.			
SITUATION INITIALE ET SITUATION ACTUELLE					ÉVALUATION	TENDANCE	MODIFICATION AU PLAN D'ACTION POUR LA PROCHAINE ANNÉE	
Situation initiale (année de référence : 17-18)	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Cibles	●	↑	S.O.	
450 élèves	457 élèves	548 élèves	528 élèves	475 d'ici 2022.				

OBJECTIF C.3					Soutenir l'ensemble des élèves en lien avec leurs besoins.			
INDICATEUR					Pourcentage des élèves qui abandonnent leur formation.			
SITUATION INITIALE ET SITUATION ACTUELLE					ÉVALUATION	TENDANCE	MODIFICATION AU PLAN D'ACTION POUR LA PROCHAINE ANNÉE	
Situation initiale (année de référence : 17-18)	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Cibles	●	L'analyse statistique inclut les cohortes qui ont réalisé leur parcours académique durant la pandémie. Il est donc périlleux de déterminer une tendance précise.	S.O.	
32 % d'abandon	37,95%	32%	40%	28 % d'ici 2022.				

LE PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Le 8 février 2020, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 40 « Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires ». Ce projet de Loi assujettit les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle aux principaux articles de la Loi sur l'instruction publique (LIP) concernant la lutte contre l'intimidation et la violence (Article 110.4 de la LIP).

Le plan de lutte s'inscrit dans la poursuite des orientations du Plan d'engagement vers la réussite et s'inspire également des valeurs de l'établissement traduites dans le Projet éducatif de l'école, plus précisément à l'orientation C, soit <<Être un milieu ouvert, stimulant et sécuritaire>>.

Tel que spécifié à l'article 75.1 de la Loi sur l'Instruction publique (LIP), ce plan comporte neuf éléments obligatoires. Ces éléments servent à regrouper et structurer toutes les interventions de prévention, dirigées et ciblées dans le but commun de contrer l'intimidation et la violence à l'école.

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit notamment prévoir :

1. Une analyse de la situation du centre au regard des actes d'intimidation et de violence;
2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique;
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;
4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation;
5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel du centre ou par quelque autre personne;
6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;
7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte;
8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes;
9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Membres du comité 2021-2022

Stéphane Joyal : Directeur
Mélanie Laprade : Technicienne en travail social
Andrée Michaud : Technicienne en éducation spécialisée

Réalisations 2021-2022

Présentation lors de l'accueil des élèves
Activités de sensibilisation (thématique)
Affichage

DEUXIÈME PARTIE : RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

À titre de président du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle des Patriotes, j'ai le plaisir de vous informer sur les dossiers de l'année 2021-2022.

Chaque année comprend son lot de réussites et de défis. Celle de 2021-2022 n'y échappe pas. Elle a une couleur bien à elle avec le contexte de pandémie. Notre vie scolaire a été bousculée. Les objectifs ont parfois été reconsidérés, mais ce que nous retiendrons, c'est que toutes les actions ont été mises en place pour s'assurer que nos élèves bénéficient d'un cheminement scolaire sans la moindre interruption possible. La créativité de tous les intervenants a été mise à contribution pour respecter notre engagement et diplômer les élèves en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi tout en préservant un environnement sécuritaire, enrichissant et stimulant dans un contexte pandémique.

En terminant, le président du Conseil d'établissement remercie la Direction et tous les membres de CÉ pour leur implication et leur soutien à la prise de décisions. Des remerciements ont été dédiés également à tous les membres du personnel pour leur dévouement, leur engagement auprès des élèves. De plus, une mention spéciale est portée à l'attitude positive quotidienne qu'ils ont adoptée pendant cette année particulière. Grâce à leur professionnalisme, le personnel de l'école a su se dépasser pour faire rayonner les valeurs de notre centre de formation (Engagement, Ouverture, Respect).

Sylvain Berthiaume, président

UN BREF PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement d'enseignement

Le Centre de formation professionnelle des Patriotes (CFPP) est établi dans le secteur industriel de la ville de Sainte-Julie depuis décembre 2001. Le CFPP offre 17 programmes qui permettent l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles menant à l'exercice de métiers spécialisés ainsi que 3 programmes qui visent l'attestation d'études professionnelles. Il est le seul centre en Montérégie à détenir une offre régionale pour les programmes du secteur du Bois et des matériaux connexes.

La région dont le centre fait partie bénéficie d'un positionnement géographique intéressant; entre la grande région de Montréal et aussi près de la frontière américaine. Depuis quelques années, la Montérégie demeure aussi la région où il y a une forte croissance de la population. Il se situe donc dans une région favorisée où la population représente 18 % de l'ensemble du Québec, soit la deuxième région après la région montréalaise.

La clientèle | Quelques caractéristiques

Nous accueillons une clientèle jeune et adulte (1014 élèves en 21-22) dans différents programmes de formation. Le centre joue donc un rôle important et essentiel dans le développement économique de la Montérégie et plus particulièrement avec ses partenaires des MRC de Marguerite-d'Youville et de La Vallée-du-Richelieu ainsi que des villes de Boucherville et de Saint-Bruno qui font partie de l'agglomération de Longueuil.

Comme le centre se situe dans une région où le taux d'emploi des élèves ayant obtenu leur diplôme d'études professionnelles est supérieur à 80 %, la mobilisation des différents partenaires est donc essentielle et doit demeurer une priorité. De plus, différentes stratégies doivent être déployées pour s'assurer de rendre accessible la formation professionnelle aux individus, dont des actions concertées entre les centres et les entreprises, une collaboration régionale entre les différents centres de formation, pour diversifier les offres de formation partout sur le territoire ainsi qu'un partenariat avec Emploi Québec en vue de soutenir l'intégration des individus dans les différents programmes menant à l'emploi.

Table des matières

1.	Présentation du conseil d'établissement	11
1.1	Liste des membres du conseil d'établissement.....	11
2.	Bilan des activités du conseil d'établissement	11
2.1	Calendrier des séances du conseil d'établissement	Erreur ! Signet non défini.
2.2	Activités réalisées et décisions prises.....	Erreur ! Signet non défini.

I. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)	Date de début du mandat	Durée du mandat
Sylvain Berthiaume	Président, Représentant milieux sociaux économiques	10/2003	
Pierre Parent	Représentant milieux sociaux économiques	08/2011	
Evelyne D'Avignon	Représentante milieux sociaux économiques	03/2019	
Sophie Fournier	Enseignante	09/2020	
Isabelle Provost	Enseignante	09/2011	
Martin Coallier	Enseignant	09/2019	
Michèle Tremblay	Acheteuse	09/2019	
Luc Labine	Enseignant	09/2020	
Gérard St-Hilaire	Enseignant		
Andjie Gabriel	Élève	2021-2022	
Jean-Mathieu Desjardins	Élève	2021-2022	
Stéphane Joyal	Directeur	02/2019	

2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
23-09-2021	Ordinaire

30-11-2021	Ordinaire
22-02-2022	Ordinaire
26-04-2022	Ordinaire
16-06-2022	Ordinaire

Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (mois-année)	Actions réalisées (ex : adopté, approuvé, consultation effectué, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif (si applicable)	NSP		
Évaluation du projet éducatif	11/21	Approbation	
Adoption du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (si applicable)	NSP		
Évaluation du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence	02/22	Approbation	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	06/22	Approbation	
Approbation des contributions financières exigées	02/22	Approbation	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	02/22	Approbation	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	02/22	Approbation	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	NSP		
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire (si applicable)	NSP		
Formation de comités (ex : sous-comité sur un sujet en particulier) (si applicable)	NSP		
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement (si applicable)	02/22	Consultation	

Consultation sur les critères de sélection de la direction d'établissement	04/22	Consultation	
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	NSP		
Transmission de documents à l'intention des parents (si applicable)	NSP		
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique (si applicable)	NSP		
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique	02/22	Approbation	
Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant (si applicable)	NSP		
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études (si applicable)	NSP		
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex : éducation à la sexualité) (si applicable)	NSP		
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	NSP		
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	NSP		
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)	NSP		
Consultation des parents (si applicable)	NSP		
Consultation des élèves ou d'un groupe d'élèves (si applicable)	NSP		
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation de services extrascolaires (ex : activités parascolaires)	NSP		
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme (si applicable)	NSP		

Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement (si applicable)	NSP		
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale) (si applicable)	NSP		
Adoption du budget annuel de l'établissement	06/22	Adoption	
Autres activités réalisées (ex : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			